

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2009

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, MATTER André, WEISS Bernard, FEGER René, KLEIN Marcel, JUNG François, GANTNER Jean-Marc, DENNI Fabienne, KLEINCLAUSS Joseph, LEHNHARD Gérard, WENDLING Nadine, CRIQUI Marc, ECKART Fanny, CLAUSS Françoise, GUERRIER Catherine.

Conseillers absents : NEANT

Mademoiselle Fanny ECKART est nommée secrétaire de séance.

Le P.V. de la séance du 12.12.2008 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Transfert du CPI au SDIS : avenant n°2 à la convention de transfert

Le Maire informe le Conseil Municipal que la liste et plans des biens immobiliers mis à disposition du SDIS et la liste et coût des contrats conclus pour le fonctionnement du SDIS et dont la collectivité poursuit l'exécution au-delà de la date de transfert, doit être mise à jour par la signature de l'avenant n°2 à la convention de transfert conclue le 30 juin 2007 entre le SDIS et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

Photocopieur de la mairie : prolongation du contrat de garantie de 1 an

Le maire explique que le contrat de maintenance du photocopieur de la mairie est arrivé à échéance. La société Kister propose de le prolonger d'une année avec effet au 5 janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise, le maire à signer le contrat de garantie 1 an ou 300.000 copies pour un montant de 250 euros HT par tranche de 20.000 copies renouvelable sur relevé compteur s'y rapportant ainsi que les prolongations des contrats de garantie se rapportant à ce photocopieur pour les années 2010 et suivantes.

Centre Socioculturel : travaux de peinture

Le maire informe le Conseil Municipal que les murs intérieurs de la mezzanine du CSC présentent des peintures dégradées, mises en place il y a environ 20 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux de remise en état des peintures réalisés par l'entreprise Halbwachs pour un montant de 1.157 euros HT, soit 1.383,77 euros TTC et décide d'affecter cette dépense en investissement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 à l'article 21318.

Eglise : dérouillage du beffroi métallique des cloches

Le maire informe le Conseil Municipal des travaux de dérouillage et de mise en peinture à réaliser au niveau des berceaux métalliques des cloches, des roues de sonnerie, des brides et des battants des cloches.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier ces travaux à l'entreprise Voegelé pour un montant de 3.482 euros HT, soit 4.164,47 euros TTC, sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès du Conseil Général et approuve le plan de financement comme suit : fonds propres, subvention du Conseil Général et récupération de la TVA.

Il autorise le maire à signer toutes pièces pour la réalisation et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2009 à l'article 21318.

Centre Socioculturel : remplacement du brûleur de la chaudière

Le maire informe le Conseil Municipal que la chaudière du CSC ne fonctionne plus, le brûleur étant tombé en panne. Il est à remplacer d'urgence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter cette dépense en investissement pour un montant maximum de 2.000 euros HT,

- Approuve le plan de financement comme suit : fonds propres, subventions du Conseil Général et du Conseil Régional, et récupération de la TVA.
- Autorise le maire à signer toutes pièces pour la réalisation et au paiement de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 à l'article 21318.

.